

**QUEL QUE SOIT L'EXAMEN QUE VOUS VENEZ PASSER,  
VOICI LES CONSIGNES À RESPECTER :**



**NE PAS SE  
MAQUILLER**



**NE PAS METTRE  
DE CRÈME  
HYDRATANTE**



**PAS DE BOUCLES  
D'OREILLES**



**AMENER SON  
DOSSIER MÉDICAL**

## 1 | ANALYSE DE L'ORGANE DE L'AUDITION

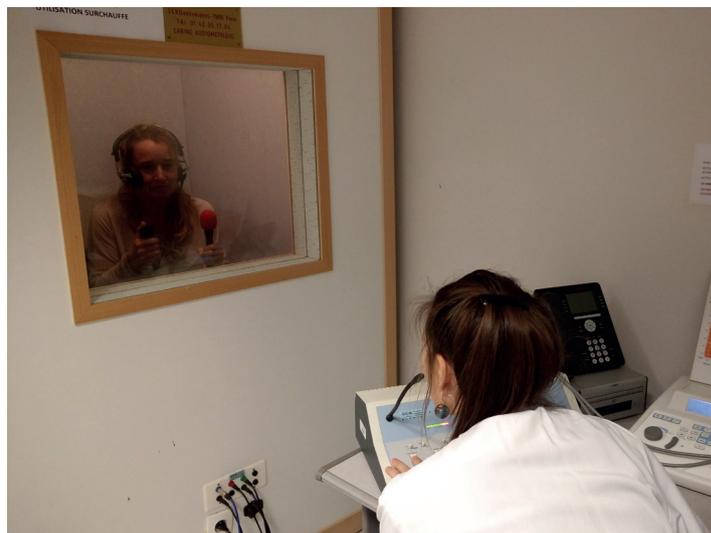
### L'AUDIOMÉTRIE



Ce test permet d'analyser le seuil de perception auditive du patient.



Cet examen est réalisé de préférence dans une cabine insonorisée. Le médecin envoie au patient des sons de différentes fréquences et de différentes intensités. Le patient devra dire s'il les entend ou non. Afin de compléter cet examen, une audiométrie vocale (répétition de mots) pourra également être réalisée.



## LES POTENTIELS ÉVOQUÉS AUDITIFS (PEA)



L'étude des potentiels évoqués auditifs permet d'enregistrer l'activité électrique des voies nerveuses auditives de l'oreille jusqu'au cerveau.



Le patient est allongé, muni d'un casque et d'électrodes disposées derrière les oreilles. Chaque oreille est explorée séparément. Cet examen peut durer de nombreuses minutes. Il est nécessaire d'être le plus calme et le plus détendu possible.



## LES OTOÉMISSIONS ACOUSTIQUES (OEA)



Les otoémissions acoustiques sont des sons de faibles intensités générés par des cellules de l'oreille interne. Les mesurer permet de dépister des surdités. Habituellement utilisé dans le dépistage néonatal, il peut aussi prendre sa place dans l'évaluation de possibles ototoxicités et/ou de traumatisme sonore.



Les otoémissions acoustiques sont mesurées grâce à une sonde ultra-sensible placée dans le conduit auditif externe.

